



DOCUMENT D'INFORMATION TARIFAIRE

LISTE DE PRIX DES SERVICES DE POST FINANCE

AU 5 OCTOBRE 2021

POST Finance vous propose une offre de comptes courants et un large choix de cartes bancaires. Avec nos solutions eBanking, vous pouvez en toute simplicité et autonomie gérer votre argent et vos données. En complément, vous disposez d'un accès simplifié à la palette complète de services bancaires de notre partenaire Raiffeisen. POST Finance est une ligne de métier de POST Luxembourg, établissement public créé par la loi modifiée du 10 août 1992, ayant son siège au 20 rue de Reims, L-2417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° J28.

Tous les prix sont exprimés en euros. Les produits financiers postaux sont exonérés de TVA (art. 44.1 de la Loi modifiée du 12 février 1979 concernant la TVA).

Vous avez le droit de recevoir, sur demande, les termes contractuels de votre Contrat, ainsi que les informations et conditions prévues par la Loi sur support durable.

1. Comptes courants	2
2. Transactions au guichet ¹⁰⁾	2
3. Transactions papier	2
4. Transactions électroniques via la Banque en ligne	2
5. Transactions électroniques via MultiLine	2
6. Autres transactions	2
7. Moyens de paiement - Carte de Débit	3
7.1 Carte V PAY	3
7. Moyens de paiement - Cartes de Crédit	3
7.2 Carte VISA Classic	3
7.3 Carte VISA GOLD	3
7.4 Divers	3
7. Moyens de paiement - Carte Easy Visa	3
8. Moyens de paiement - Chèques	4
9. Relevés de compte	4

1. Comptes courants		Prix en EUR
Frais de tenue de compte		gratuit
Rappel d'apurement de compte (découvert non autorisé)		2,00/semaine
Solde débiteur		Taux d'intérêt légal ⁸⁾ + 3%
Copie d'un document		2,50
Frais de traitement manuel, montant forfaitaire		50,00/heure ⁹⁾
Frais de clôture compte courant inactif ¹¹⁾		100,00
2. Transactions au guichet ¹⁰⁾		
Retrait d'espèces		3,00
Versement sur votre compte POST		gratuit
Virement guichet vers votre compte POST		3,00
Virement guichet vers autre compte POST		3,00
Virement guichet vers compte en banque en EUR (pays SEPA) ¹⁾		4,50
3. Transactions papier		
Virement papier vers compte POST		0,70
Virement papier vers compte en banque en EUR (pays SEPA) ¹⁾		1,50
Virement papier vers compte en banque en autre devise qu'EUR (pays SEPA) ²⁾³⁾⁴⁾		6,00
Virement papier autres pays ²⁾³⁾⁴⁾		6,00
4. Transactions électroniques via ebanking		
Initialisation et abonnement		gratuit
Virement électronique vers un compte		gratuit
Virement électronique vers un compte Banque Raiffeisen		gratuit
Virement électronique vers un compte en banque en EUR (pays SEPA) ¹⁾		gratuit
Virement électronique vers un compte en banque dans une autre devise qu'EUR (pays SEPA) ²⁾³⁾⁴⁾		5,00
Virement électronique vers autres pays ²⁾³⁾⁴⁾		5,00
Ordre permanent électronique création/modification		0,50
5. Transactions électroniques via MultiLine		
Virement électronique vers compte POST		gratuit
Virement électronique vers compte Banque Raiffeisen		gratuit
Virement électronique vers compte en banque en EUR (pays SEPA) ¹⁾		0,40
Virement électronique vers compte en banque en autre devise qu'EUR (pays SEPA) ²⁾³⁾⁴⁾		5,00
Virement électronique vers autres pays ²⁾³⁾⁴⁾		5,00
6. Autres transactions		Prix en EUR
Virement sur support non standard : prix d'un virement papier + →		2,50
Virement non STP (« <i>Straight Through Processing</i> ») ou absence de BIC ⁵⁾ : prix d'un virement (selon moyen utilisé) + →		3,00
Frais de retour d'un virement (par tout moyen)		5,00
Frais OUR ³⁾		25,00
Exécution ordre permanent vers compte POST		gratuit
Exécution ordre permanent vers compte en banque en EUR (pays SEPA) ¹⁾		gratuit
Exécution ordre permanent vers compte en banque en autre devise qu'EUR (pays SEPA) ²⁾³⁾⁴⁾		4,00
Exécution ordre permanent vers autres pays ²⁾³⁾⁴⁾		4,00
Ordre permanent création/modification par un autre moyen que l'ebanking		3,00
Paieement par domiciliation (prélèvement SEPA/ <i>Direct Debit</i>)		gratuit

7. Moyens de paiement - Carte de débit	
7.1 Carte V PAY	
Cotisation annuelle	gratuit
Retrait d'espèces max. hebdomadaire en DAB ⁶⁾ : 1.500 EUR	
Retrait d'espèces DAB ⁶⁾ réseau POST et Banque Raiffeisen	gratuit
Retrait d'espèces DAB ⁶⁾ sur autre réseau au Luxembourg et pays SEPA ¹⁾	1,50
Retrait d'espèces DAB ⁶⁾ hors des pays SEPA ¹⁾	4,00
Transaction TPV ⁷⁾ max. hebdomadaire : 1.500 EUR	
Transaction TPV ⁷⁾ au Luxembourg et pays SEPA ¹⁾	gratuit
Transaction TPV ⁷⁾ hors pays SEPA ¹⁾	0,90
Surtaxe retrait d'espèces /paiements autre devise qu'EUR	1%
7. Moyens de paiement - Cartes de crédit	
7.2 Carte VISA Classic	
Cotisation annuelle	gratuit
Émission urgente d'une carte	85,00
Retrait d'espèces à débit immédiat en DAB ⁶⁾ POST (max. hebdomadaire : 1.500 EUR)	gratuit
Retrait d'espèces à débit différé dans tous DAB ⁶⁾ (max. journalier : 1.250 EUR)	3,00 + 2% du montant prélevé
Transaction TPV ⁷⁾	gratuit
Surtaxe Retraits d'espèces/paiements autre devise qu'EUR	1%
Surtaxe Retraits d'espèces /paiements en GBP	1,25%
Surtaxe Retraits d'espèces /paiements en USD	1,25%
7.3 Carte VISA GOLD	
Mêmes tarifications que la carte VISA Classic, à l'exception de :	
Cotisation annuelle	gratuit
Retrait d'espèces à débit immédiat en DAB ⁶⁾ POST (max. hebdomadaire : 1.500 EUR)	gratuit
Retrait d'espèces à débit différé dans tous DAB ⁶⁾ (max. journalier : 1.500 EUR)	3,00 + 2% du montant prélevé
Crédit utilisable par fractions 10% du montant total du relevé mensuel avec un minimum de 50 EUR	
Taux d'intérêt sur le solde restant dû	12% / an
7.4 Divers	
Remplacement carte	10,00
Modification du code secret personnel en DAB ⁶⁾ POST	gratuit
Rédition code secret	gratuit
Rédition code secret en urgence	85,00
7. Moyens de paiement - Carte Easy Visa	
Prix d'émission	gratuit
Frais de gestion annuels	gratuit
Plafond maximal du disponible sur la Carte : 2.500 EUR	
Chargement via ebanking	gratuit
Chargement via DAB ⁶⁾ ou virement ebanking	gratuit
Déchargement via ebanking	gratuit
Déchargement par un autre moyen	gratuit
Frais de résiliation avant la date d'expiration	10,00
Transaction TPV ⁷⁾ (max. hebdomadaire : 1.500 EUR)	0,05
Retrait d'espèces en DAB ⁶⁾ (max. hebdomadaire : 500 EUR)	2,00
Surtaxe retraits d'espèces /paiements autre devise qu'EUR	1%
Surtaxe retraits d'espèces /paiements en GBP	1,25%

	Surtaxe retraits d'espèces /paiements en USD	1,25%
	8. Moyens de paiement - Chèques	
	Emission d'une assignation postale	10,00
	Paiement d'une assignation postale	gratuit
	9. Relevés de compte	Prix en EUR
	Extrait journalier	1,00 par extrait
	Extrait hebdomadaire	1,00 par extrait
	Extrait bimensuel	gratuit
	Extrait mensuel	gratuit
	Relevé mensuel	1,50 par mois
	Emission 2ème extrait journalier (forfait annuel)	200,00
	Emission 2ème extrait hebdomadaire (forfait annuel)	60,00
	Emission 2ème extrait bimensuel (forfait annuel)	30,00
	Emission 2ème extrait mensuel (forfait annuel)	15,00
	Emission d'un avis de crédit (forfait annuel)	70,00

Notes de tableau :

- 1) Pays SEPA = pays U.E. + Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Suisse.
- 2) Le prix indiqué correspond à un transfert en mode « Frais partagés (*SHARE*) ». En cas d'absence d'une instruction du donneur d'ordre concernant les frais du transfert, ce mode est appliqué d'office.
- 3) En cas de prise en charge par le donneur d'ordre des frais de l'opérateur final (OUR), un montant de 25 EUR est appliqué (destination hors Luxembourg).
- 4) Le donneur d'ordre prend en charge les frais additionnels réels mis en compte par des opérateurs intermédiaires.
- 5) BIC = Bank Identifier Code (pour tous pays sauf SEPA)
- 6) DAB : Distributeur Automatique de Billets (de banque)
- 7) TPV : Terminal Point de Vente
- 8) Le taux d'intérêt légal est fixé par voie de règlement grand-ducal sur base de la loi modifiée du 18 avril 2004, accessible à cette adresse : http://mj.public.lu/services_citoyens/Taux_interet_legal/index.html. Toute modification de ce taux est applicable immédiatement et sans préavis.
- 9) Tels que des frais de refus ou de révocation d'un ordre de paiement (Art.92 §1 et Art.93 §5 de la Loi du 10 novembre 2009).
- 10) Nos clients ayant des difficultés à utiliser nos solutions digitales et les bancomats, respectivement à se déplacer en point de vente, peuvent obtenir la gratuité des frais au guichet (retraits, versements et virements guichet) et des transactions papier. De telles demandes d'exemption peuvent être formulées dans nos points de vente POST ou par téléphone au 8002 8004 – elles seront évaluées au cas par cas. Enfin, des retraits et dépôts jusqu'à EUR 500 peuvent également se faire directement auprès de votre facteur.
- 11) Un compte courant est considéré inactif par POST Finance conformément à l'article 12.2. e) des conditions générales.

Taux de change :

Virements : le taux de change de référence est le taux journalier indicatif de POST Finance.

Cartes VISA et VPAY : Le taux de change de référence est le taux journalier de Visa (<https://www.visa.co.uk/support/consumer/travel-support/exchange-rate-calculator.html>).